

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL Du 21 septembre 2021 / N° 48

Président : M. Boris Charmillot, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire

Lieu : Centre communal de Vicques – Atrium

1. Ouverture de la séance

Le président, M. Boris Charmillot, ouvre la séance à 19h30. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire et les représentants de la presse. 2 citoyens assistent à la séance.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°31 du 9 septembre 2021
- par courriel
- par affichage public.

Sont présents : Patrick Cerf, Clovis Chételat, Jean-Paul Chételat, Martial Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Pierre Grolimund, Claude-Alain Hofer, Eric Lachat, Romain Lambert, Isabella Leanza, Alain Munier, Nicolas Ruchti, Alain Ryser, Eric Schaller, Louise Schaller, Laurent Steulet, Damien Voisard, Catherine Wolff.

Excusé : Samuel Chèvre

22 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint ; la majorité absolue est fixée à 12.

M. Le Président accueille M. Claude-Alain Hofer, conseiller général fraîchement élu en remplacement de M. Jean-Baptiste Maître qui a été promu chancelier de notre République.

Il rappelle ensuite que le port du masque est obligatoire pour les déplacements. Il peut être retiré si les personnes sont à leur place et durant la prise de parole à la tribune.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 juin 2021 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Discuter et préavisier le crédit cadre de 3'600'000 frs pour le projet de rénovation de l'Ecole Secondaire du Val Terbi ; élaborer le message au corps électoral ;
5. Discuter et préavisier le projet d'assainissement énergétique de l'école En Geneveret d'un montant de 1'100'000 frs ; élaborer le message au corps électoral ;
6. Statuer sur la création d'un poste 0,5 EPT en vue de la réorganisation de la voirie.

7. Développement de l'interpellation « Ne faisons pas de la nature notre poubelle ».
8. Réponse à la question écrite de M. Patrick Cerf « Webcams sur le territoire communal »
9. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal à M. Thierry André Jeangrand dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire ;
10. Communications.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 juin 2021

Aucune modification n'est demandée au document qui est accepté, avec remerciements à son auteure.

3. Questions orales et interventions

3.1 Vaccination mobile

Pour cette première question orale, **M. Patrick Cerf**, gagne la tribune et s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les conseillères communales et conseillers communaux, chères et chers collègues.

On le sait, une nouvelle vague épidémique liée à la Covid déferle actuellement sous nos latitudes. Ni le canton du Jura, ni la Commune de Val Terbi n'échappent à l'augmentation des cas, alimentée notamment par le sournois variant delta.

L'efficacité de la vaccination, on l'a vu, n'est plus à démontrer pour se prémunir d'une forme grave de la maladie et d'une saturation de nos hôpitaux. Les chiffres jurassiens ne sont toutefois pas bons puisqu'à peine plus de la moitié de la population est à ce jour complètement vaccinée, classant notre jeune République parmi les mauvais élèves au niveau national.

Conscient de la situation, le Canton a décidé de réagir en annonçant, jeudi dernier, une campagne de vaccination mobile dans le Jura. A ce jour, cinq communes au caractère « décentralisé » seront visitées par l'équipe mobile, parmi lesquelles Soyhières, Vendlincourt et Les Bois.

Le Conseil communal est-il prêt à tout mettre en œuvre, en collaboration avec les services de l'Etat et les communes voisines, pour permettre à l'équipe mobile de vaccination de déployer son activité sur le territoire communal ?

Je vous remercie de votre réponse. «

Mme Dorothée Lovis rejoint la tribune :

Pour décider des meilleurs endroits où déployer son équipe de vaccination mobile, le Canton s'est basé sur différents facteurs dont les statistiques des personnes vaccinées. De plus, ces communes ne doivent pas disposer d'un prestataire proposant la vaccination, que ce soit une pharmacie ou un cabinet médical.

Il est évident, qu'en cas d'intérêt de la part de Canton d'installer son équipe mobile sur notre territoire communal ou chez un de nos voisins, notre Commune fera tout le nécessaire pour assurer une bonne collaboration.

M. Patrick Cerf se déclare partiellement satisfait de la réponse.

3.2 Désherbage routes communales

Pour la question orale suivante, la parole est donnée à **M. Jean-Paul Chételat** :

« Lors du Tour du Val Terbi, j'ai pu constater que sur certaines routes communales, des bandes d'herbes poussent entre la bordure et la route. Ceci est notamment le cas sur la route d'accès à l'école de Montsevelier.

Cela ne donne pas une bonne image de notre Commune, surtout lors de manifestations.

Je comprends que la lutte contre ces herbes est devenue plus compliquée depuis l'interdiction d'utilisation des herbicides, cependant, des solutions alternatives existent.

Mes questions sont les suivantes :

- Sommes-nous équipés pour effectuer ce désherbage ?
- Existe-t-il un planning d'entretien des routes communales ?
- Si oui, est-il possible de l'adapter en fonction des manifestations prévues dans les différents villages ?

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses. »

M. Yvan Burri, conseiller communal en charge, s'avance à la tribune pour livrer la réponse suivante :

« Comme vous l'avez-vous-même écrit Monsieur le conseiller, le temps des épandages d'herbicide est terminé que ce soit pour les rues communales ou cantonales. Ceci rend évidemment la lutte contre les herbes dites « folles » bien plus difficile. Le bienfait de ne plus utiliser ces produits chimiques n'est plus à démontrer. Une fauche annuelle est faite pour les bas-côtés des routes intercommunales.

Les rues des villages sont entretenues de manière à ne pas être envahies par les plantes mais les moyens sont des outils et de l'huile de coude. La balayeuse peut, dans une certaine limite, les arracher. Pour qu'elles disparaissent momentanément on peut aussi le faire avec une machine à eau chaude sous pression. Pour tenter de les brûler jusqu'à la racine, il faut insister longuement. Ce système, que nous n'avons pas, a aussi des inconvénients dont celui d'élargir les fentes entre la route ou le trottoir et sa bordure et de favoriser les espaces par lesquels les plantes se ressèment.

Nos employés de voirie luttent contre ces plantes. Mais je crois sincèrement que les temps où il n'y avait quasi plus de plantes entre les pavés ne reviendra pas. Je le vois dans beaucoup de communes, il faudra s'y habituer et cohabiter. En termes d'image de la commune, dans une certaine mesure où cela est contenu et que le regard des personnes changera dès lors que cela se voit partout, je ne la vois pas dégradée.

Alors non Monsieur le conseiller, il n'y a pas de planning de désherbage des bords de route mais une lutte au cas par cas suivant les ressources de nos voyers communaux qui ont bien entendu à cœur d'œuvrer pour une belle image de nos localités et spécialement lors d'événements. Une attention supplémentaire leur sera demandée. Le supplément de 0.5 EPT, s'il est accepté ce soir, permettra d'y ajouter des forces supplémentaires. »

M. Jean-Paul Chételat se déclare partiellement satisfait de la réponse.

3.3 Sécurité informatique

Pour la dernière question orale, **M. Nicolas Ruchti** est invité à la tribune :

« On peut fréquemment prendre connaissance d'attaques informatiques à l'encontre d'institutions, de sociétés, de communes et même de clubs sportifs. Les données, parfois sensibles, sont cryptées par les pirates qui demandent une rançon pour que la victime puisse les récupérer.

- Qu'en est-il du système informatique de la Commune de Val Terbi ?
- La sécurité des données informatisées des citoyens est-elle assurée ?
- Une marche à suivre est-elle connue par les employé(e)s de l'administration communale en cas d'attaque informatique ?

Je vous remercie pour vos réponses. »

M. Claude-Alain Chapatte, répond dans ce sens :

« Suite aux déboires de la Commune de Rolle, le Conseil communal a mis cette problématique à son ordre du jour de la séance du 7 septembre 2021. A cette occasion, nous avons demandé à l'administration de se renseigner auprès de notre hébergeur pour connaître notre situation exacte et voir ce que l'on peut ou doit encore faire. Mes réponses découlent des éléments que nous avons actuellement à disposition suite à cette démarche :

- La Commune dispose de postes de travail et de serveurs virtualisés fournis par AZ Informatique et hébergés dans un datacenter situé au Noirmont (CDROM SA, ISO 27001).

L'accès de la Commune au datacenter se fait de manière sécurisé (VPN IPSEC). L'accès en télétravail du personnel communal se fait par un VPN SSL avec une double authentification.

Tous les serveurs ainsi que les éléments de sécurité (firewall, antivirus, antispymware...) disposent de contrat de maintenance leur assurant les mises à jour de sécurité tout au long de la vie du produit.

Les analyses de sécurités et les mises à jour sont planifiées et fréquemment exécutées.

Les emails sont filtrés par un antispam avec antivirus.

- Le système de sauvegarde est résistant aux attaques de cryptolocker.
Le Conseil communal considère que les moyens mis à disposition par l'hébergeur sont adéquats, cependant le même hébergeur nous met en garde : Malgré tous les moyens mis en œuvre, le risque zéro n'existe pas et il faut être attentif au quotidien. Il s'agit surtout de former continuellement le personnel pour éviter des erreurs humaines, par exemple cliquer sur une pièce jointe inadéquate. Cet aspect de formation nécessite de formaliser ce qui a déjà été fait et surtout ce qui doit encore être fait afin que le Conseil communal obtienne toutes les garanties que nous réduisons les risques « au maximum ». Cette formalisation sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil communal.
- La manière de procéder en cas d'attaque n'a pas encore été formalisée et devra aussi l'être. A noter cependant, que le Conseil communal évitera bien entendu de cacher de telles attaques à ces concitoyens.

Merci pour votre écoute. »

M. Nicolas Ruchti est satisfait de la réponse.

4. Discuter et préavisier le crédit cadre de 3'600'000 frs pour le projet de rénovation de l'Ecole Secondaire du Val Terbi ; élaborer le message au corps électoral

Le syndicat de l'école secondaire du Val Terbi se compose des communes de Courchapoix, Courroux, Merveulier et Val Terbi. La parcelle sur laquelle est construite l'ESVT ainsi que ses bâtiments sont la propriété du syndicat.

Au fil du temps, l'école secondaire du Val Terbi s'est agrandie afin de devenir un pôle d'enseignement important pour notre région. Edifié en 1960, le corps central se voit adjoindre 18 ans plus tard un nouveau module au sud de même que la halle de gymnastique au nord. En 1994 puis en 2004, deux agrandissements successifs sont venus compléter de nouveaux besoins en matière d'enseignement.

Les bâtiments de 1960 et 1978 ont été rénovés de manière ponctuelle et sporadique, en répondant aux urgences de vétusté. Cependant, certains locaux, notamment les salles de classes n'ont fait l'objet d'aucun rafraîchissement jusqu'à ce jour. Il devient dès lors impératif de rénover ces derniers afin d'offrir des conditions optimales et propices aux élèves et enseignants de l'ESVT.

Les exécutifs des 4 communes sont favorables au projet de rénovation et l'assemblée des délégués de l'ESVT l'a préavisé favorablement. Ce soir, le Conseil communal demande au Conseil général d'entrer en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Pour les détails techniques, Mme Elisabeth Dennert passe la parole à **M. Brice Lachat**, directeur du bureau d'architecture B. architecture Sàrl, mandaté pour élaborer ce projet de rénovation.

Après une brève présentation personnelle, M. Brice Lachat explique l'objectif de la rénovation. Les différents bâtiments sont défraîchis et usagés mais présentent de très bonnes qualités constructives. La structure construite est viable et rend l'investissement pertinent. De plus, l'approche de la rénovation s'est basée sur la nécessité et le besoin et non pas sur le superflu.

Quatre axes ont été analysés et sont proposés comme suit :

1. Rénovation intérieure

L'ensemble des locaux ont été identifiés et répertoriés sur leur état général. Selon cette identification, des travaux de revêtements de sols, équipement électrique, armoires, peinture, menuiserie, sanitaires seront réalisés. Afin d'améliorer fortement les qualités acoustiques et visuelles des classes, il est proposé de les équiper d'un faux-plafond phonique et de luminaires LED. Les couloirs, le mobilier et les portes seront rafraîchis. Enfin, les sanitaires seront intégralement remis en état.

Des travaux sont-ils prévus à l'aula ? – **M. Romain Lambert**

Cette pièce ayant été rénovée il y a quelques années seulement, il n'est pas prévu de travaux.

Un bilan d'amiante a-t-il été effectué ? – **M. Romain Lambert**

Oui, il en est ressorti que de l'amiante était présente uniquement sur les sanitaires. Cela ne représente pas de travaux conséquents d'assainissement.

2. Assainissement de la halle de gymnastique

Les dimensions de la halle de gym sont conformes aux normes en vigueur. De plus, la structure porteuse et la charpente sont en très bon état ainsi que les vestiaires/douches rénovés en 2014. Par contre, l'isolation thermique des murs et de la toiture est inexistante. De même, le sol ainsi que les engins fixes ne respectent plus les normes de sécurité actuelles. L'assainissement prévoit donc une isolation complète de l'enveloppe de la halle qui répondra aux normes Minergie. Le revêtement de sol sera entièrement assaini, de même que les parois intérieures, qui seront améliorées acoustiquement. Un nouvel éclairage et de nouveaux engins fixes compléteront les travaux.

3. Assainissement énergétique

Les bâtiments ont fait l'objet d'améliorations énergétiques ponctuelles au cours des dix dernières années. A la suite d'un bilan sur la consommation générale, seuls 17% d'énergie pourraient être économisés si l'on assainissait les bâtiments pour obtenir le label Minergie. L'investissement pour l'obtention de ce label étant très conséquent, il est proposé d'améliorer la consommation énergétique par des mesures ponctuelles : isolation des combles, pose de luminaires LED (inclus dans la rénovation intérieure), remplacement du solde

des fenêtres et mise en place d'une installation photovoltaïque. Cette dernière devrait permettre de diminuer de manière considérable les frais énergétiques rentabilisant ainsi à terme cet investissement.

Aucune ventilation mécanique ne semble prévue ? – **M. Michel Darbellay**

Effectivement, l'installation d'un système de ventilation impliquerait le changement des fenêtres et l'isolation des façades, il s'agirait d'un investissement conséquent. M. Brice Lachat ajoute qu'une des meilleures façons de garantir une bonne aération des pièces reste l'ouverture régulière des fenêtres.

4. Réaménagement des extérieurs

Les espaces extérieurs contribuent au bien-être des élèves et enseignants, mais sont aussi une carte de visite, une sorte de première impression. C'est ainsi que les couverts à vélos seront déplacés et remplacés, le sentier déjà ouvert au public complété, l'enrobé remis en état et la végétation du secteur ouest améliorée. Le couvert de l'entrée principale est en très mauvais état et une rénovation complète est nécessaire. Il est proposé de le modifier ou de construire de nouveaux couverts disséminés sur l'ensemble du site qui répondent aux besoins des élèves et du corps enseignant. L'entrée principale retrouvera son statut d'accueil et un traitement artistique à l'image de l'ESVT y sera réalisé.

Le cheminement des élèves par le sentier qui débouche sur la route communale a-t-il été étudié ? – **M. Gabriel Friche**

Ce point n'a pas été discuté étant donné qu'il s'agit d'une parcelle privée. La parcelle appartenant à l'ESVT s'arrête avant le franchissement de la route.

L'idée d'ajouter de la verdure aux abords des bâtiments est une très bonne idée. Néanmoins, y a-t-il encore assez de place pour accueillir le service dentaire ou les livraisons en tout genre ? – **M. Martin Clerc**

Les aménagements ont été pensés pour permettre l'accès à ces différents véhicules.

Les travaux de réfections présentés répondent-ils à la norme SIA 500 « constructions sans obstacles » ? – **M. Gabriel Friche**

Il rappelle que le handicap, outre les fauteuils roulants, est aussi la malvoyance, la surdité, etc...

Il souhaite que tout soit mis en œuvre afin que la norme soit respectée dans son intégralité. Ce sont souvent des éléments simples à mettre en place, il s'agit de faire les bons choix au moment de la rénovation. En outre, il serait judicieux d'associer Procap aux différentes réflexions avant la rénovation.

Mme Elisabeth Dennert prend note de ces remarques.

On espère bien entendu recevoir des subventions pour ce projet de rénovation. La grandeur de la salle de gymnastique aura-t-elle une incidence sur le montant des subventions attendues ? – **M. Alain Munier**

Ceci n'est pas un critère retenu pour l'octroi de subventions.

On parle d'un chauffage à pellets, notre Commune dispose d'une quantité de bois de chauffage. Dès lors, le chauffage à copeaux ne serait-il pas plus adéquat ? – **M. Martial Chételat**

Il est prévu de conserver le chauffage existant. Ce dernier a été changé il y a une dizaine d'années seulement et est encore fonctionnel.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote.

Décision :

Par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil général **prévoit favorablement le crédit cadre de 3'600'000 frs pour la rénovation de l'école secondaire du Val Terbi.**

Mme Elisabeth Dennert reprend s'agissant de la proposition du message électoral. Comme indiqué par courriel, il s'agira de délivrer le même message aux corps électoraux de Courroux et Val Terbi. Mervelier et Courchapoix pourront utiliser ce message lors de leurs assemblées communales.

Le Conseil général, à l'unanimité, **accepte le message électoral** uniformisé tel que présenté ce soir.

5. Discuter et préavisier le projet d'assainissement énergétique de l'école En Geneveret d'un montant de 1'100'000 frs ; élaborer le message au corps électoral

Entrée en matière par **M. Pierre Lovis**.

Le programme d'assainissement des bâtiments communaux continue.

Pour donner suite au calendrier fixé par le Conseil communal, en collaboration avec la commission des bâtiments et énergie et l'appui des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, nous vous présentons ce soir le projet d'assainissement de l'école En Geneveret.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

L'école primaire En Geneveret a été construite en 1971 et nous rentrons dans les exigences de la loi cantonale sur l'octroi de subventions. A l'art. 21, celle-ci stipule « les subventions sont considérées comme amorties après 50 ans pour les bâtiments et après 25 ans pour les équipements fixes et les installations extérieures (installations techniques). Une nouvelle intervention de l'Etat n'est pas possible qu'après ce délai ».

Le service de l'enseignement, après étude du dossier, nous accorde une subvention estimée à 323'384 frs, à laquelle s'ajoute une subvention de 4'000 frs du programme bâtiment pour le remplacement du chauffage, ainsi qu'un montant de 33'700 frs pour l'assainissement de l'enveloppe thermique. Nous attendons également un retour du Patenschaft qui, pour l'instant a ouvert ce projet en consultation auprès de ses donateurs.

Le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) de ce bâtiment réalisé en octobre 2017 nous indique clairement qu'il est important d'intervenir sur la qualité de l'enveloppe énergétique et sur la production de chaleur de cette construction. Actuellement, les pertes calorifiques dépassent de 3 fois les exigences pour les nouvelles constructions. L'efficacité énergétique globale est également insatisfaisante et dépasse de 2,6 fois les exigences des constructions d'aujourd'hui.

Le projet compte deux volets bien distincts. L'un traite de l'assainissement énergétique du bâtiment par une isolation périphérique et l'autre volet, traite du changement du système de production de chaleur, par l'abandon du chauffage mazout remplacé par un système de pompe à chaleur et pose de panneaux solaires.

L'investissement total s'élève à environ 1'100'000 frs répartis comme suit :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| • Travaux préparatoires | 9'500 frs |
| • Bâtiment | 894'300 frs |
| • Aménagements extérieurs | 84'000 frs |
| • Frais secondaires et réserve | 112'200 frs |

La Commission des finances et de vérification des comptes a préavisé favorablement cet investissement qui est préparé sur une vision à long terme, en tenant compte des finances communales. Un retour sur investissement devrait se faire sentir dans un délai court, grâce à des charges qui seront réduites. De plus, nous aurons un bilan environnemental positif.

La Commission des bâtiments et énergie, préavis également positivement ces travaux, qui permettront d'améliorer à long terme le confort et la valeur de ce bâtiment. Elle vous recommande de faire bon accueil à ce projet.

Si cet assainissement énergétique de l'école En Geneveret voit le jour, nous n'aurons alors plus aucun bâtiment public dépendant d'énergies fossiles, ce qui est un bon exemple de lutte contre le réchauffement climatique.

Le Conseil communal vous recommande de préavis favorablement ce projet et d'en donner exemple au corps électoral qui se déplacera aux urnes le 28 novembre prochain.

Pour les détails techniques, **M. Pierre Lovis** cède la parole à **M. Pascal Burri**, architecte en charge du projet.

Après les remerciements d'usage, M. Pascal Burri, présente sur grand écran les plans et les différentes coupes du bâtiment et les commente au fur et à mesure.

Le projet d'assainissement comprend d'une part l'amélioration de l'enveloppe et d'autre part le remplacement du chauffage actuel à mazout par un chauffage par pompe à chaleur. En outre, une ventilation contrôlée sera installée.

Les façades seront isolées par l'extérieur, avec une isolation périphérique crépie. Le bâtiment ayant été rénové partiellement en 1999, seules les fenêtres d'origine en bois double vitrage seront remplacées par des fenêtres bois-métal triple vitrage.

De nouveaux stores en toile seront posés. Ils seront motorisés et couplés à une centrale météo afin de limiter le réchauffement des classes en été. Une isolation sera appliquée sur le sol des combles.

Au niveau technique, une pompe à chaleur air-eau sera installée à l'est du bâtiment. La citerne sera supprimée et le local devenant disponible au rez inférieur pourra accueillir une salle multifonction faisant actuellement défaut. Trois fenêtres seront ouvertes en façade Est pour y apporter une lumière naturelle.

Une ventilation contrôlée sera installée permettant le renouvellement d'air hygiénique avec récupération de chaleur. Un monobloc sera placé dans les combles avec des prises d'air en façade. Des gaines intérieures mèneront l'air frais dans les classes. L'air sera repris dans les classes mais aussi dans les sanitaires. Une installation photovoltaïque de plus de 100m² sera posée sur les tuiles existantes du pan Sud avec une production estimée à plus de 23'000 kWh/an.

Les balustrades d'escaliers seront encore remises aux normes actuelles et le perron d'entrée assaini avec la pose d'une étanchéité et réfection de la façade qui se trouve au-dessous. Hormis les travaux décrits, il n'est pas prévu de transformations intérieures.

Le bâtiment sera labellisé Minergie.

Pourquoi le choix de la pompe à chaleur plutôt que d'un chauffage à copeaux ?

Le bureau Energys a effectué un rapport concernant les différents types de production de chaleur. Ce rapport du 7 mai 2019 compare les variantes mazout, chaudière à pellets, pompe à chaleur air/eau et raccordement de l'école secondaire. Il s'avère que pour la puissance de chauffe prévue, la pompe à chaleur air eau (PAC) est le système de plus adéquat, tant pour le coût d'installation que pour les frais et charges d'exploitation.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** propose de passer au vote.

Décision

Par vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil général **préavis favorablement le projet d'assainissement de l'école En Geneveret pour un montant de 1'100'000 frs.**

M. Pierre Lovis remercie de Conseil général de la confiance témoignée au Conseil communal et à la Commission des bâtiments et énergie qui travaille d'arrache-pied sur ces projets conséquents d'assainissement des bâtiments communaux.

6. Statuer sur la création d'un poste 0,5 EPT en vue de la réorganisation de la voirie

Mme Elisabeth Dennert, porteuse du dossier, entre en matière :

« Notre belle commune fusionnée avec ses routes, ruelles, chemins, ruisseaux et avec ses grandes surfaces engendre beaucoup de travail à la voirie.

Depuis en certain temps, le Conseil communal se préoccupe de la surcharge permanente de notre personnel de voirie. Par manque de temps il ne peut souvent pas réaliser le travail qui lui incombe de manière satisfaisante et comme il le voudrait. »

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Avec l'appui actif de notre voyer-chef, M. André Chappuis, nous avons listé tous les travaux à réaliser et le temps réel nécessaire pour les accomplir. Une réflexion a également été menée sur des travaux que nous pourrions externaliser et sur des tâches chronophages.

Un processus de réorganisation a été lancé et il en sort que le marquage des routes et une partie de l'entretien des bords des routes sont des travaux pour lesquels nous pourrions mandater des entreprises.

Les trajets entre les villages, parfois juste pour une petite intervention, prennent beaucoup de temps à nos voyers. Le Conseil communal aimerait diminuer ces trajets en engageant des personnes qui sont sur place. Ces personnes s'occuperaient de manière autonome d'une bonne partie des travaux de voirie.

Actuellement, nous avons 170 % de postes de travail qui sont répartis sur trois personnes.

Avec une augmentation de 50 %, nous pourrions engager du personnel supplémentaire, décharger notre service de voirie et gagner en qualité de l'entretien de nos villages.

La réorganisation de la voirie, avec l'externalisation de quelques travaux, coûterait environ 32'000 frs par année.

La commission des travaux publics a préavisé favorablement. Le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter une augmentation de 50 % pour le service de la voirie.

Il n'y a aucune remarque, **M. le Président** propose de voter.

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général **accepte la création d'un poste 0,5 EPT en vue de la réorganisation de la voirie.**

7. Développement de l'interpellation « Ne faisons pas de la nature notre poubelle »

Mme Catherine Wolff, porte-parole du groupe Val Terbi Ensemble reprend le texte de [l'interpellation déposée le 23 mars 2021](#)

M. Michel Brahier, gagne la tribune et délivre la réponse du Conseil communal :

Point 1 : Les Gorges du Tiergarten et celles de la route d'Envelier qui deviennent le vide-poche des automobilistes ! En préambule, le Conseil communal tient à souligner qu'il est sensible à la problématique de l'abandon des déchets sur la voie publique et qu'il ne tolère pas de telles pratiques non seulement à Vermes mais sur l'entier du territoire dont il a la charge. A cet effet, l'exécutif s'appuie sur les bases légales exis-

tantes pour dénoncer toute infraction en la matière et rappelle, si besoin est, que chacun doit veiller à la limitation des déchets et à leur élimination.

Au sujet du littering, il s'agit d'un phénomène beaucoup trop répandu qui consiste à abandonner les déchets n'importe où. La nouvelle Loi sur les déchets adoptée récemment par le Parlement comporte un nouveau chapitre interdisant formellement le littering. Cette disposition nous ouvre la voie à la sanction de cette pratique. A elle seule, la sanction ne suffit pas. Aussi, notre Commune soutient financièrement la prévention en partenariat avec le SEOD où des cours sont dispensés chaque année dans les écoles par COSEDEC qui est une Coopérative Romande de Sensibilisation à la gestion des déchets. Enfin, un troisième axe consiste à garantir des mesures d'aménagements de l'espace public, comme par la pose de poubelles. En outre, l'accès aux Ecopoints est garanti dans chaque localité, ceci en sus du Tritout assurant la collecte des matières valorisables.

Point 2 : L'état du camping de Vermes ! Force est de constater que le site du camping actuel n'est plus géré de façon convenable et que les installations que l'on y trouve ne sont pas les plus belles à voir.

Le site du camping est une propriété privée. Le propriétaire actuel envisage de vendre cette surface. Des pourparlers sont en cours. Le nouveau propriétaire potentiel a rencontré une délégation du Conseil communal pour lui présenter son projet qui est prometteur. Le camping sera adapté aux besoins actuels en complétant les équipements à disposition et en diversifiant les formes d'hébergement. Bien entendu, le Conseil communal sera attentif à ce que le site du camping de Vermes offre à l'avenir la plus belle des images à notre région.

Point 3 : Véhicules abandonnés à Vermes : Avec l'appui de la police cantonale, nous tentons de faire identifier les propriétaires de véhicules abandonnés sur la voie publique avec une pratique similaire sur les 4 localités de Val Terbi. Ce procédé consistant à sommer le propriétaire d'un véhicule parké sans plaque sur la voie publique de le faire évacuer par ses propres moyens permet à la collectivité d'économiser des frais conséquents de dépannage. Plus précisément, à Vermes, il y avait deux voitures parkées sans plaque sur la voie publique. L'une des deux a été évacuée par son propriétaire. Pour l'autre, si l'enquête échoue, nous procéderons à son enlèvement.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Catherine Wolff est entièrement satisfaite de la réponse.

8. Réponse à la question écrite de M. Patrick Cerf « Webcams sur le territoire communal »

[Lien de la question écrite](#) du 23 mars 2021

En date du 10 mai dernier, le Conseil communal a délivré sa réponse au Conseil général :

Le Conseil communal est conscient qu'à l'heure de la digitalisation les moyens sont à disposition de chacun/e pour observer en temps réel, les paysages et les beautés naturelles architecturales de notre région. Les milieux touristiques constatent d'ailleurs que leurs installations webcams en ligne sont les pages les plus visitées de leurs sites internet. Sur la base des considérations qui précèdent le Conseil communal répond de la manière suivante aux questions qui lui sont posées :

- L'exécutif communal partage-t-il l'idée selon laquelle les webcams sont des outils de promotion touristique intéressants et qu'elles assurent un lien avec la région ?

Selon Jura Tourisme, le nombre de personnes ayant visité la page des webcams de leur site internet a été exponentiel au cours des dernières années. On peut donc en déduire que les webcams sont des outils de promotion touristique intéressants, mais il est difficile d'en connaître les retombées pour la région. Le Conseil communal est d'avis que d'autres moyens de promouvoir le tourisme sont à disposition.

- Une réflexion est-elle envisagée ou un état des lieux a-t-il déjà été mené autour de la thématique des webcams sur le territoire communal ?

A ce jour, aucune réflexion et aucun état des lieux n'ont été envisagés par le Conseil communal. Cette thématique n'est pas prioritaire et le développement touristique d'une région ne dépend pas que des installations de webcams. L'accueil et les infrastructures sont tout aussi importants. Toutefois, le Conseil communal s'engage à discuter de cette thématique avec les autres acteurs de la région (communes, Pro ValTerbi). Le Conseil communal se pose la question de savoir si la région est prête à accueillir plus de touristes avec les nuisances que cela implique ! Il pense en particulier au stationnement sauvage de camping-cars et aux nombreux motards qui circulent sur la route de Vermes-Mervelier générant des nuisances sonores et un déficit de sécurité pour les usagers habituels dont un conseiller général s'est fait l'écho via une question orale.

- Des contacts en ce sens existent-ils ou ont-ils déjà eu lieu avec les tenants de l'installation de l'OGVT ou de Jura Tourisme en vue d'une éventuelle collaboration ?

Jura Tourisme, qui a été contacté, est intéressé à soutenir une démarche éventuelle. Les coûts fixes s'élèvent à environ 15'000 frs (webcam, installation, mât, ordinateur, installation électrique, etc...). Il faut en suite compter 1'500 frs par année pour les frais d'exploitation (connexion internet, électricité, etc...). A cette somme s'ajoute l'indemnité qu'il y aurait lieu de verser à la personne responsable du bon fonctionnement de la webcam.

Considérant les frais occasionnés par une telle installation qui n'est pas indispensable et dont le retour sur investissement est plus qu'aléatoire, le Conseil communal n'est pas favorable à se lancer dans un tel projet. Il préfère soutenir d'autres actions touristiques, par exemple le projet Vacvadaise. Il ajoute encore que bien que la consommation électrique de webcams soit vraisemblablement peu importante, il estime qu'il n'est pas opportun de multiplier à l'infini des installations consommatrices d'énergie dans le contexte du réchauffement climatique, d'autant que le besoin n'est pas avéré

M. Patrick Cerf n'est pas satisfait et, comme le permet l'alinéa 5 de l'art. 35 du Règlement du Conseil général de la Commune mixte de Val Terbi, il demande la parole sur ce point. Comme une majorité de l'assemblée y est favorable, il s'avance à la tribune :

« C'est à la suite de la sollicitation de plusieurs citoyens que j'ai rédigé, fin mars, une question écrite relative à un état des lieux communal à propos de la thématique des webcams. Un simple état des lieux. Je demandais par exemple si notre exécutif était conscient des avantages que pourrait occasionner ce type d'installations et si des réflexions avaient déjà été menées, notamment avec Jura Tourisme et par rapport à une caméra déjà existante installée par une association à Montsevelier.

Quelle n'a pas été ma surprise lorsque j'ai pris connaissance de la réponse du Conseil communal. Bien plus qu'un état des lieux, j'ai eu droit à un véritable rapport touristique, technique, écologique, économique et, surtout, financier.

Je remercie le Conseil communal d'avoir pris le temps de réaliser un tel document exhaustif, et cela sans aucune ironie. Je retiens surtout que le Conseil communal ne se déclare pas favorable à une telle installation. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il le fait savoir avec une rare vigueur.

Comme suggéré, cette question écrite devait déboucher sur une base de travail. En se positionnant de façon anticipée et, ma foi, péremptoire, le Conseil communal montre un peu maladroitement ses seules intentions de ne pas entrer en matière sur un projet pour des questions d'abord financières.

En se positionnant ainsi sur une question écrite, comme il l'aurait fait dans le cadre d'une motion, le Conseil communal prive le plénum d'un débat d'idées. C'est pourquoi, je reviendrai ces prochains mois avec un texte contraignant sur ce thème qui, je le souhaite, nourrira le débat d'idées. Et qu'on ne vienne pas me dire que cette intervention aura des conséquences sur les finances de Val Terbi ! Le conseil communal pourra faire l'économie d'une réponse puisqu'elle existe déjà.

Je vous remercie de votre attention. »

9. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal à M. Thierry André Jeangrand dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire

Entrée en matière par **M. Michel Brahier** :

Le Service cantonal de la population a procédé dernièrement à l'audition de M. Thierry André Jeangrand. Cette personne a déposé une requête visant à l'obtention de la nationalité suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

M. Thierry André Jeangrand est né le 16 juin 1968 à Montbéliard en France voisine. Il a passé son enfance dans cette région où il a suivi son cursus scolaire ainsi qu'une formation professionnelle de mécanicien avant de venir s'établir à Delémont en 1990. En 1993, M. Thierry André Jeangrand a été engagé comme mécanicien au garage du Val Terbi à Vicques, entreprise spécialisée dans le dépannage de véhicules qu'il a repris à son compte en 2006.

Comme cela fait longtemps qu'il vit en Suisse, que sa vie et que ses amis sont ici, M. Jeangrand estime que cette démarche est en adéquation avec ce qui précède.

En vue de transmettre ce dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, le Conseil communal vous recommande d'accorder le droit de cité communal à M. Thierry André Jeangrand. Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de CHF 500.- plus les frais administratifs seront perçus pour le traitement du dossier.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion n'est pas demandée, **M. le Président** propose de passer au vote :

Décision :

Par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil général **octroie le droit de cité à M. Thierry André Jeangrand.**

M. le Président félicite M. Jeangrand et lui souhaite beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans notre Commune.

7. Communications

7.1 Divers éléments sur le TES (traitement égalitaire des sociétés)

M. Claude-Alain Chapatte informe comme suit :

À la suite du Covid, le Conseil communal a décidé de prolonger la gratuité des locations de l'ensemble des locaux pour les sociétés locales jusqu'au 31 juillet 2021.

De plus, suite à la fusion avec Corban, le Conseil communal a étudié différentes pistes pour modifier le TES, cette réflexion a aussi pris en compte les remarques des sociétés des autres villages. Le Conseil communal a tenu compte du système en place qui est en général bien accepté par les sociétés. Il a aussi cherché des solutions qui soient simples administrativement et qui continuent à traiter aussi égalitairement que possible toutes les sociétés. Nous avons adopté deux mesures qui ont pour objectif de favoriser les sociétés qui participent activement à la « vie villageoise ».

Premièrement nous ne facturons plus de locations aux sociétés de Val Terbi pour les locaux mis à disposition pour des répétitions en amont d'une location ferme.

Deuxièmement, une subvention annuelle de 200 frs sera octroyée aux sociétés qui participent à des activités ouvertes à la population. Cette subvention s'ajoute à la subvention de base de 100 frs. Concrètement, il n'y a actuellement que 2 ou 3 sociétés qui ne bénéficieront pas de cette subvention. Le coût annuel de cette mesure est de 4'000 frs.

7.2 Rapport sur les finances communales

M. Boris Charmillot, en tant que Président de Conseil général, a reçu il y a quelques semaines, le rapport sur les finances communales 2019. Ce document peut être consulté via le lien suivant :

<https://www.jura.ch/DFI/COM/Rapports-sur-les-finances-communales.html>

7.3 Dernier séance du Conseil général pour notre Maire

M. Boris Charmillot s'avance à la tribune :

Comme vous le savez toutes et tous, c'est ce soir la dernière séance de notre Maire. Sans vouloir retracer sa vie ou faire un bilan de son mandat, je tiens tout de même à lui adresser ses quelques mots :

Cela fait 4 ans que j'ai intégré le Conseil général et immédiatement le bureau. Je suis un grand débutant dans la politique et j'ai toujours pu compter sur Michel pour un petit conseil ou une aide pour préparer les assemblées. J'ai toujours eu grand plaisir à travailler à ses côtés.

Après toutes ces années professionnelles et politiques bien remplies, je te souhaite maintenant de prendre le temps de te reposer, de profiter de la longue vie qu'il te reste aux côtés de ton épouse.

Au nom du Conseil général, je te remets ce petit présent qui est produit dans notre belle Commune de Val Terbi.

M. Michel Brahier reprend la parole et remercie vivement l'assemblée. Il a lui aussi eu beaucoup de plaisir à faire avancer les différents projets de la Commune nouvellement fusionnée. Il souligne l'excellent fonctionnement du Conseil général, de l'administration ainsi que des différentes commissions. Il sera toujours à disposition pour d'éventuels conseils ou soutien aux autorités communales.

M. le Président donne d'ores et déjà rendez-vous aux membres du Conseil général le 14 décembre prochain pour la dernière séance de l'année. Dans l'immédiat, il les invite à se diriger vers le hall d'entrée où une verrée leur sera servie.

La séance est levée à 22h00

Vicques, le 21 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Boris Charmillot
Président

Sylvie Koller
Secrétaire